



Procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2021

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 11 mars 2021 en visioconférence.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (10)

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, représentée par M. Pascal GOSELIN ;

M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;

Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est ;

Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;

Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;

M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie ;

Mme Élodie ORIOL, représentante élue des membres de l'EFR ;

M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Sylvie DÉMURGER ;

M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN (procuration à Mme Fabienne BLAISE) ;

M. Pierre SAVY, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;

M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Membres excusés

M. Massimo OSANNA, Professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo ;

Assistaient également à la séance :

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;

M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;

M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;

Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;

Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;

Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;

Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2020 ;
4. Admission en non-valeur ;
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
6. Questions diverses.

* * *

La présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration, et salue le travail des équipes de l'EFR qui continuent à travailler avec constance malgré les conditions difficiles.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

En introduction, la directrice de l'EFR rend hommage à deux anciens membres de l'EFR : Jean Richard, décédé le 25 janvier 2021, spécialiste d'histoire médiévale, ancien élève de l'École des chartes ; Patrice Pomey, le 7 mars 2021, spécialiste d'archéologie navale. Elle salue également la mémoire de Jean-Marie Martin, disparu en janvier 2021, spécialiste de l'Italie méridionale médiévale et grand collaborateur de l'EFR, auprès de laquelle il avait été mis à disposition par le CNRS à la fin de sa carrière. Un hommage lui a été rendu en bibliothèque par l'exposition de ses publications.

Ensuite, un point d'information regarde la gestion de la crise sanitaire Covid-19 à l'EFR. La classification du Latium en zone jaune, selon le découpage des régions en Italie en fonction du degré de contagion du virus, permet aux personnes de se déplacer librement à l'intérieur de la région (couvre-feu à 22h), et autorise l'ouverture des bars et restaurants jusqu'à 18 heures. Depuis peu, les musées sont ouverts en semaine (non le week-end). À ce jour, la situation se tend de nouveau, le Latium risquant de passer en zone orange ou rouge à compter du lundi 15 mars 2021. L'hypothèse d'un nouveau confinement national pourrait se concrétiser. Ce contexte n'entrave cependant pas le fonctionnement de la bibliothèque, qui peut rester ouverte au public, sur réservation, quelle que soit la couleur de la zone. Depuis le 15 février 2021, l'amplitude horaire a été élargie de 19 heures à 21 heures du lundi au vendredi (le samedi restant inchangé avec une fermeture à 19 heures), soit un retour aux horaires habituels. La bibliothèque de l'EFR est l'une des rares bibliothèques à Rome à offrir cette disponibilité aux lecteurs, ce qui entraîne de fortes sollicitations. Pour cela, un maximum de deux jours par semaine est proposé par lecteur, afin de satisfaire le plus grand nombre de demandes. La bibliothèque est ouverte sans restriction aux personnels de l'établissement, membres scientifiques, mais aussi aux boursiers et aux chercheurs accueillis.

La responsable de la bibliothèque ajoute que, outre l'échange de livres déjà en place entre institutions de recherche étrangères à Rome, des boursiers rattachés à ces institutions partenaires sont accueillis en bibliothèque, un jour par semaine. Si l'horaire du couvre-feu, actuellement à 22 heures, passait à 20 heures, on reviendrait à la fermeture de la bibliothèque à 19 heures, afin de permettre le retour à domicile des lecteurs sans difficulté.

La directrice de l'EFR porte à connaissance des membres du conseil scientifique les difficultés et les lourdeurs qu'implique la gestion de la crise sanitaire : la capacité d'hébergement de la résidence a été réduite de moitié, un système de plages horaires sur inscription préalable a été mis en place pour l'utilisation de la cuisine commune, conformément au protocole sanitaire adopté par l'établissement. Des difficultés sont aussi rencontrées dans l'organisation des ateliers de formation, dont un vient d'être annulé. Une autre complexité est celle de l'obligation de test de dépistage en cas de déplacement international : de France à l'Italie, un test antigénique datant de moins de 48 heures est requis, tandis qu'un test PCR de moins de 72 heures est exigé pour se rendre d'Italie en France. Une convention entre l'EFR et un laboratoire privé contribue à faciliter l'accès aux tests pour les personnes ne relevant pas du système de santé italien, à savoir les boursiers et les chercheurs accueillis qui doivent rentrer en France. À compter du 27 mars prochain, la réglementation en Italie prévoit la possibilité de rassemblement jusqu'à 200 personnes en lieu clos, notamment pour les salles de spectacle, sous certaines conditions. Cette disposition aurait pour conséquence la réouverture de la salle de conférence à l'EFR et l'accueil possible de participants dans le cadre de manifestations scientifiques, jusqu'à 40 personnes, qui est la jauge convenue avec le responsable pour la sécurité. La crise sanitaire a eu pour conséquence une adaptation de l'établissement à de nouveaux formats de réunions, désormais en visioconférence ou en mode hybride (réunion en présence pour les personnes qui le peuvent, en format réduit, et à distance pour celles qui ne peuvent pas se déplacer). Cette ouverture des rencontres à distance attire un public nouveau, qui ne pourrait se rendre physiquement aux manifestations scientifiques du fait de l'éloignement, et qui désormais compte parmi les participants aux activités. Cet état de fait a porté la direction à décider que, dorénavant, toutes les manifestations scientifiques, quel que soit le contexte dans lesquelles elles seront tenues, comprendront la possibilité d'une participation à distance. Pour cela, le service informatique se dotera de nouveaux serveurs afin de garantir le flux nécessaire à un nombre de connexions plus élevées. À titre d'exemple, l'événement « la Nuit des idées », organisé par l'Ambassade de France à Rome et l'Institut français Italia, à laquelle l'EFR a participé sous la forme d'une vidéo présentant divers lieux romains liés aux implantations françaises, a enregistré 45 500 visualisations.

L'impact de la crise sanitaire, en 2020, sur le plan financier peut désormais être mesuré de façon précise, en recettes et en dépenses. Le budget rectificatif n° 2, réalisé en octobre 2020, à un moment où les restrictions étaient moins sévères et où la situation sanitaire semblait s'améliorer, a été trop optimiste. Compte tenu de la dégradation de début novembre 2020 et des limitations qui s'en sont suivies, toutes les dépenses prévues n'ont pu être faites, et la consommation budgétaire a donc été inférieure aux prévisions, notamment en investissement. Toutefois, le taux d'exécution en crédits de paiement reste bon : à 95,3% contre 96,5% en 2019. Un aspect plus préoccupant est celui de la situation des membres scientifiques recrutés à l'EFR en septembre 2019 et septembre 2020 pour ce qui concerne l'avancement de leurs recherches. La crise sanitaire ayant entraîné une forte limitation des déplacements et une fermeture des sites archéologiques, musées, archives et bibliothèques, celle-ci a eu de lourdes conséquences sur le travail de recherche des membres, en difficulté pour réaliser le projet pour lequel ils ont été recrutés.

G. Bühler-Thierry demande quel sera le format de rencontre du prochain conseil d'administration. Elle indique que de nombreuses universités n'accordent actuellement pas de mission de moins d'un mois à l'étranger. La directrice de l'EFR répond que le lieu reste encore à déterminer. Rome sera probablement le lieu choisi pour la réunion en présence ; pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer, une liaison en visioconférence sera prévue.

La directrice informe les membres du conseil de la parution du décret n° 2021-146 du 10 février 2021 portant diverses dispositions relatives aux Écoles françaises à l'étranger modifiant le décret 2011-164 du 10 février 2011. Le décret de 2011 tendait à harmoniser le fonctionnement des Écoles françaises à l'étranger. Une étape supplémentaire a été franchie avec le décret de 2021. Celui-ci apporte une

reconnaissance institutionnelle au Réseau des Écoles françaises à l'étranger et en définit les missions (article 18) : la formation et la préparation à l'insertion professionnelle ou à l'évolution de carrière des membres ; la recherche et sa valorisation par la publication et la diffusion ; la stratégie relative aux données de la recherche ; le pilotage et l'administration par la convergence de projets scientifiques et la mutualisation des moyens. Le Réseau sera désormais doté d'un conseil d'orientation stratégique (COS) désigné par le MESRI et composé de sept personnes dont cinq sur proposition du comité des directeurs. Un règlement intérieur du fonctionnement du COS devra être rédigé, aux fins de la mise en place des modalités de fonctionnement, du rôle et des interactions de ce comité avec les conseils des EFE.

Une des conséquences de la parution du décret en février 2021 est la nécessaire révision des règlements intérieurs respectifs des Écoles. Ces derniers, en grande partie dépassés, n'avaient pas été révisés dans l'attente, précisément, de la parution du décret. Pour ce qui concerne l'EFR, le règlement intérieur, dont la dernière version date de juin 2013, sera modifié et présenté au conseil d'administration du 17 juin 2021. Le représentant du ministère se félicite du calendrier de parution du décret, malgré les craintes de retard dues aux processus de validation avant la publication du texte. La parution était attendue pour la fin du mois de février 2021 mais est finalement advenue dans la première quinzaine du mois. Il complète le propos, estimant que le comité des directeurs pourra s'emparer de ces nouvelles dispositions, notamment du conseil d'orientation stratégique. Le Conseil d'État a proposé quelques modifications. Les décrets sont des textes qui ne se modifient pas aisément. Le nouveau texte aura une validité à long terme.

Par ailleurs, la directrice de l'EFR indique que le plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations a été communiqué au ministère conformément aux instructions ministérielles. Toutefois, le plan devra faire l'objet de modifications, aux fins d'apporter des précisions sur les mesures et sur le calendrier d'exécution. Le plan sera présenté de nouveau au conseil du mois de juin 2021.

Un autre point d'information a trait au chantier de rénovation des façades et de la toiture du palais Farnèse, en partenariat avec l'ambassade, désormais lancé, avec le début de l'installation, depuis le 1^{er} mars 2021, des échafaudages. Ces travaux, prévus en quatre phases et qui dureront jusqu'en 2025, seront l'occasion de célébrer les 150 ans de la présence française au palais Farnese. Par ailleurs, le changement des chaudières de la résidence place Navone, reporté depuis 2 ans, est prévu pour cette année.

Concernant le personnel de l'EFR, la négociation sur la nouvelle convention collective poursuit son cours. La directrice de l'EFR indique qu'elle espère pouvoir présenter le document signé avec la représentation syndicale au conseil du mois de juin 2021. Une formation sur le télétravail a en outre été organisée entre décembre 2020 et février 2021, pour les chefs de services et le personnel, afin de mieux intégrer ces nouvelles modalités de travail induites par la crise sanitaire.

Le dernier point d'information a trait à l'autoévaluation en cours à produire pour le HCERES. La directrice souligne le travail effectué de concert avec les autres directeurs des EFE. Contrairement à la précédente autoévaluation en 2016 où chaque École avait rédigé son rapport d'autoévaluation avec un premier chapitre commun sur le Réseau, l'autoévaluation cette année constituera un document unique, comprenant le rapport du Réseau des EFE ainsi qu'un rapport de chaque École. Il a par conséquent été nécessaire d'harmoniser la documentation à produire. Ainsi, une liste d'annexes communes à toutes les EFE a été définies, pour la première fois. Le dépôt du dossier est prévu pour le 30 avril 2021 et sera soumis au conseil scientifique extraordinaire du 26 mars. Un comité de visite se rendra sur les différents sites à l'automne. Cette évaluation permettra de mettre en évidence les avancées dans la construction réseau des EFE, notamment sur le numérique, l'établissement de guides de bonnes pratiques, les formations communes mises en place, la participation commune à des festivals, ou encore le séminaire annuel des EFE. Cette année, ce dernier sera organisé à Rome, du

27 au 29 septembre 2021, sur le thème de la collaboration entre les Écoles françaises à l'étranger et les musées.

En ce qui concerne les programmes structurants pour l'inscription au contrat quinquennal 2022-2026, il est indiqué que 67 demandes ont été reçues. Ces demandes ont été expertisées par deux rapporteurs puis instruites en comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) au regard des expertises. Enfin, un conseil scientifique extraordinaire pour la validation définitive des demandes de programmes structurants est prévu le 26 mars 2021. La directrice de l'EFR remercie les membres du conseil d'administration qui ont participé aux expertises.

Sur les mouvements de personnels, dans le cadre de l'ouverture au public des archives du pontificat de Pie XII, l'établissement accueillera prochainement une chercheuse ayant obtenu une bourse Marie Curie (MSCA GF) : il s'agit de Marie Levant, qui mènera un projet pendant 3 ans intitulé : Humanitarian Aid, Politics and Religion : A Transnational History of the Catholic Near East Welfare Association from the 1920s to the present day (« HUMANE »). Ce projet est conduit en partenariat avec l'Institut français du Proche-Orient (IFPO), ce qui renforce les liens entre l'École et le réseau des Umifre. Par ailleurs, il est fait état de la fin du mandat de la directrice du Centre Jean Bérard au 31 août 2021. Deux candidats ont manifesté leur intérêt : E. Botte (CNRS) et V. Huet (université de Bretagne occidentale). Les auditions sont prévues début mai 2021. On note par ailleurs deux départs : celui du topographe-géomaticien de l'EFR au 31 mars 2021 et celui de l'architecte du Centre Jean Bérard à Naples (personnel CNRS). Ces deux départs quasi simultanés constituent une opportunité pour renforcer la complémentarité des compétences et les interactions entre l'EFR et le CJB.

Ensuite, la directrice de l'EFR communique les résultats de l'examen par la commission d'admission des renouvellements des membres au titre de l'année 2021-2022 : 14 membres ont été renouvelés dans leur mandat, 7 en deuxième année et 7 en troisième année. Par ailleurs, la commission d'admission a décidé d'auditionner, pour le recrutement 2021, 18 candidats. Les auditions, prévues initialement du 8 au 10 mars 2021, ont été reportées en mai 2021 pour donner à la commission la possibilité d'organiser les auditions en présence des candidats. Ainsi, un autre conseil scientifique extraordinaire, outre celui du 26 mars 2021, est prévu pour valider la liste des candidats proposés à l'admission par la commission, le 11 mai 2021.

3. Compte financier 2020

L'agent comptable de l'EFR présente un document récapitulatif relatif au compte financier de l'EFR pour l'année 2020. Le premier tableau présente les éléments de variation entre les crédits prévus et les réalisations effectives. Initialement, le budget présenté pour l'année 2020 présentait un déficit de 370 214 euros, déficit ramené au BR 1 à hauteur de 283 653 euros, puis au BR 2 à un excédent de 156 594 euros. En exécution, le solde budgétaire s'élève à 507 868 euros.

Les dépenses sont moins élevées que les crédits ouverts, notamment en dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnels étant moins impactées.

Malgré cette baisse on constate un taux d'exécution des crédits de paiement de 95,3% en 2020 (contre 96,5% en 2019).

Les dépenses

Les dépenses de personnels :

Le tableau des emplois retrace l'utilisation par l'établissement des équivalents temps plein travaillé (ETPT), soit 66,6 en 2020 pour les emplois sous plafond, celui-ci étant fixé à 70. Les emplois sur recettes fléchées (relatives aux financements des projets Performat, Processetti et le projet porté par F. Bièvre-Perrin à Naples) représentent 7,3 ETPT.

On constate une diminution des dépenses concernant le personnel de droit local, le nombre d'ETPT ayant baissé. Cette baisse en ETPT a toutefois été compensée, en salaires, car le droit local italien prévoit le versement d'une indemnité de fin de rapport de travail (TFR), au moment du départ à la retraite ou plus généralement au moment de la résolution du rapport de travail. En 2020, deux versements ont été faits à des personnels possédant une ancienneté notable au sein de l'établissement à la suite de leur départ à la retraite (décembre 2019 et août 2020), modérant donc cette baisse des dépenses.

Pour les personnels métropolitains, les dépenses n'ont que très légèrement augmenté par rapport à 2019 (variation de 13 000 euros). L'impact en année pleine de la transformation d'un emploi local en poste d'agent public en fin d'année 2019 a été compensée par la diminution des cotisations de pensions civiles, l'établissement dénombrait désormais un nombre important de contractuels parmi ses membres, aux cotisations inférieures aux fonctionnaires.

Si l'on observe les dépenses de personnels par destination, il est possible de constater que 50% des dépenses sont consacrées à la recherche, et 70% en incluant les dépenses de soutien à la recherche.

Les dépenses d'investissement :

Sur 563 000 euros prévus en crédits de paiement au budget initial, seuls 250 000 euros ont été effectivement dépensés, dont 78 000 pour les travaux conjoints avec l'ambassade sur la palais Farnèse.

De nombreux crédits ouverts ont été annulés (les crédits d'investissement étaient de 311.350 euros au BR2), la crise sanitaire connue au cours de l'année 2020 ayant conduit au report d'importants projets, comme le changement des chaudières à la résidence de place Navone.

Parmi les projets qui ont pu aboutir, il est possible de citer les travaux menés par le CJB à la suite de la redistribution des espaces au sein du palais Grenoble à Naples, où sont hébergées plusieurs administrations françaises. Le Centre Jean Bérard peut utiliser désormais de nouveaux espaces à l'entresol, pour y stocker des publications, et cette opération s'est accompagnée d'une mise au pilon et d'un inventaire du stock.

Par ailleurs, à la suite de l'acquisition d'un onduleur par le service informatique, un autre projet immobilier a pu aboutir, celui de la consolidation du sol dans les locaux du service par la pose d'une dalle. Enfin, la crise sanitaire ayant accéléré la mise en place du télétravail, l'acquisition d'ordinateurs portables a représenté une part importante dans les acquisitions en investissement.

Les dépenses de fonctionnement :

Le pourcentage dédié au pilotage se monte à 46% (contre 39% en 2019), immobilier inclus. Pour la formation (boursiers, ateliers doctoraux), sur 158 000 euros prévus au budget initial, 97 000 euros ont été dépensés, en particulier les 6 derniers mois de l'année, quand l'Italie a été déconfinée et que l'activité de l'EFR a pu progressivement reprendre. Pour la bibliothèque, sur 326 000 euros prévus au budget initial, 300 000 euros ont été dépensés en exécution. Si on effectue une comparaison avec l'année 2019, on constate de moindres achats de documentation ainsi qu'une non-reconduction de certaines dépenses comptabilisées en 2019 liées au redéploiement des collections. Enfin, sur la période de confinement, on observe une réduction des dépenses de surveillance au sein de la bibliothèque, celle-ci ayant été fermée pendant plusieurs semaines. Les dépenses de recherche ont été très impactées par la crise sanitaire qui a limité les rencontres scientifiques et les opérations archéologiques de terrain. Enfin, les frais de déménagement des personnels rattachés à la recherche ont été de moindre importance en 2020. Seule la participation accrue de l'EFR au réseau des EFE a impliqué une augmentation des dépenses de soutien à la recherche. Pour la diffusion, les crédits avaient été réduits de 50 000 euros au BR1. Ceci s'explique par le report de publication de certains ouvrages prévus au calendrier 2020, et par le changement de diffuseur, le contrat avec De Boccard

ayant été résilié en février 2020. Le contrat avec l'Afpud a été modifié et couvre la diffusion de l'ensemble des collections depuis septembre 2020. L'année 2020 a par ailleurs connu des changements importants dans la gestion des stocks, un nouveau stockeur ayant été désigné à Rome, accompagné d'une collaboration nouvelle avec un stockeur en France. En immobilier, les dépenses de fluides ont diminué du fait du confinement, ainsi que les dépenses de ménage, la résidence ayant été fermée pendant plusieurs semaines. En pilotage, les dépenses prévues pour les réceptions, les missions, les activités de communication ou encore celles ayant trait aux ressources humaines ont amplement été freinées par la crise sanitaire. Toutefois, des dépenses nouvelles sont venues se greffer, comme celles relatives au gardiennage du bâtiment de place Navone mis en place au 1^{er} janvier 2020, afin de le sécuriser jour et nuit et qui a fonctionné 24h/24 durant le confinement, ou bien celles relatives à l'achat de matériel prophylactique (25 000 euros).

Les recettes

Outre la subvention pour charge de service public (6 300 713 euros), les autres financements publics se montent à 98 000 euros, dont 30 000 euros du CNRS, 26 000 du Fonds de dotation Arpamed, et 10 000 de la fondation du Collège de France.

Par ailleurs, les recettes fléchées se montent à 481 000 euros en 2020, dont 316 000 pour le projet Performart, 111 000 euros pour le projet Marie Curie initié en mai 2020 et porté par F. Bièvre Perrin, et 54 000 pour les projets ANR en cours.

En revanche, les recettes propres ont nettement diminué, du fait de la baisse des produits de l'activité (218 577 euros en 2020 contre 334 446 euros en 2019). Ils sont composés notamment des recettes d'hébergement (50 061 euros), des ventes des publications (124 615 euros) et de l'indemnité versée à l'EFR par le bar attenant au bâtiment (35 428 euros). Les droits d'inscription en bibliothèque ont aussi baissé (4950 euros contre 20 781 en 2019). Deux types de recettes propres, à savoir le reversement de la moitié du traitement du responsable des publications par la Casa de Velázquez et les loyers des logements de fonction, sont, quant à eux, restés stables.

Le compte de résultat

Le compte de résultat est présenté au conseil d'administration. Il retrace l'exécution comptable uniquement. Le budget rectificatif n°2 prévoyait un déficit de 25 000 euros : l'exécution 2020 a montré en revanche un bénéfice de 240 000 euros, principalement du fait de moindres dépenses de fonctionnement. Le résultat se monte à 239 771 euros, et corrigé des dotations aux amortissements et des provisions (TFR), il permet de dégager une capacité d'autofinancement de 478 864 euros, laquelle couvre la totalité des investissements réalisés en 2020 (237 805 euros).

Le solde permet d'abonder le fonds de roulement à hauteur de 241 058 euros ce qui porte son montant à 3 240 590 euros au 31 décembre 2020. Cela représente 181 jours de dépenses de fonctionnement de 2020.

L'agent comptable de l'EFR conclut sur un focus sur les recettes fléchées qui ont impacté de manière importante le résultat budgétaire en 2020.

La proposition de délibération est soumise au conseil d'administration.

Le représentant du ministère estime que les résultats sont positifs ; il indique qu'aucun prélèvement sur le fonds de roulement ne sera effectué, contrairement au passé. La directrice de l'EFR indique qu'au-delà de la conjoncture sanitaire, l'effort amorcé par l'établissement en matière de pilotage a porté ses fruits.

L'agent comptable de l'EFR précise toutefois que le compte financier de 2020 n'offre qu'un aperçu ponctuel et biaisé, notamment en recettes, l'année 2020 ayant été à bien des égards une année particulière. Il est par ailleurs difficile d'effectuer des projections pour l'avenir, au niveau des investissements, qui risquent d'être reportés, ni même au niveau de la réalisation effective des activités scientifiques. Enfin, la question est posée sur le niveau de ressources propres en 2021, qui reste inconnu.

La présidente du conseil d'administration indique que cette inquiétude est partagée par de nombreux établissements.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative au compte financier de l'année 2020.

4. Admission en non-valeur

La délibération proposée au conseil d'administration porte sur une admission en non-valeur, d'un montant de 77 euros, qui a trait aux frais de port de livres commandés par le public, calculés de manière erronés lors de la vente promotionnelle en ligne des publications de l'EFR qui a eu lieu en juin 2020.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative à l'admission en non-valeur d'un montant de 77 euros.

5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Parmi les accords et conventions signés depuis le conseil d'administration de novembre 2020, on souligne la convention-cadre relative à la réinformatisation de la bibliothèque et la mise en œuvre du système SGBM, l'accueil de chercheurs résidents ainsi que des avenants relatifs aux périodes d'accueil d'étudiants sous contrat doctoral, ces derniers ayant obtenu une prorogation de l'université d'inscription.

Enfin, la directrice de l'EFR indique deux conventions d'accueil de stagiaires de l'Institut national du patrimoine (INP) du 8 février au 26 mars 2020, spécialité musées. Ces derniers travailleront sur des projets de valorisation relatifs au palais Farnèse, dans le cadre de la rénovation en cours.

Les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration sont approuvés à l'unanimité.

6. Questions diverses

Aucune question diverse.

La présidente du conseil d'administration remercie des équipes de l'EFR.

La séance est close à 16h10.